

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
CRESENSAC SARRAZAC - Commune

Procès-verbal

Le jeudi 27 novembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Habib FENNI.

Secrétaire de la séance : Isabelle MAIGNE

Présents : Habib FENNI, Isabelle MAIGNE, Franck ROCHE, Marc ROSSBURGER, Emmanuel COULOMBS, Evelyne FILLEUL, Eric TOURNIER, Gilbert JENNY, Alain GOUYGOU, Chantal GUERBY-AUSSEL, Jean-Marc MORAND, Claude LAUBIN

Représentés :

Absents et excusés : Françoise CHABERT, Jean VERGNE, Jeanne REAL, Nicolas DUPONT, Laurent MOSKALIK, Céline FLESCHE, Pauline PHILIPPE

Ordre du jour :

- 1 – Délibération élection secrétaire de séance
- 2 – Délibération - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2025
- 3 - Délibération – Marché renouvellement réseau AEP « Mas Del Bos » - Attribution du marché
- 4 - Délibération – Désignation des délégués de la commune auprès SMECMVD à compter du 1^{er} janvier 2026
- 5 – Délibération – Convention de mise à disposition de personnel technique au SMECMVD au 1^{er} janvier 2026
- 6- Délibération – Décision modificative N°4 – Budget principal
- 7 - Délibération – Décision modificative N°2 – Budget assainissement collectif
- 8 – Délibération – Approbation du plan de financement restauration fontaine de Branty et acceptation de la subvention allouée par CAUVALDOR
- 9 – Délibération – Redevance eau potable Agence de l'eau Adour-Garonne au 1^{er} janvier 2026
- 10 – Présentation Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- 11 - Point travaux rénovation école de L'Hôpital Saint-Jean
- 12 - Point travaux ALSH
- 13 - Points divers

Délibérations du conseil :

Election secrétaire de séance

Les articles L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de

secrétaire.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à cette désignation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigné Madame Isabelle MAIGNE secrétaire de la séance du présent du Conseil Municipal.

Délibération : adoptée

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2025

Délibération : adoptée

Marché renouvellement réseau AEP - Mas Del Bos - Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle qu'il a lancé une consultation en vue de la dévolution du marché de travaux relatif au renouvellement du réseau d'eau potable, à Cressensac, sur le secteur de Mas Del Bos, dans le cadre des dispositions des articles L.2123-1, et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (procédure adaptée).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication, le 8 septembre 2025. La date de remise des dossiers (candidatures et offres) avait été fixée au vendredi 3 octobre 2025 à 12h00.

A cette date la commune a réceptionné les dossiers de trois candidats, sur la plateforme de dématérialisation.

Candidats
SARL BROUSSE ET FILS 420 Route de Bardot – 46110 CAVAGNAC
Société MIANE ET VINATIER ZI de Beauregard – BP 74 – 19102 BRIVE CEDEX
SPIE BATIGNOLLES MALET Les Escrozes – 19100 BRIVE Siège social : 30 Avenue de Larrieu – 31081 TOULOUSE Cedex 1

Les trois offres des candidats ont été analysées. Il en ressort le classement suivant :

- 1 - Offres de **SARL BROUSSE ET FILS et de Société MIANE ET VINATIER** (l'écart de note étant très faible entre les deux offres, les deux offres sont classées au même niveau)
- 2 – Offre **SPIE BATIGNOLLES MALET**

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise **SARL BROUSSE ET FILS** pour un montant total HT de 70 367.00 Euros HT (soixante-dix mille trois cent soixante-sept euros).

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire, et décide de retenir l'entreprise **SARL BROUSSE ET FILS** pour les travaux, cités en objet, pour le montant défini ci-avant
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le marché et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération : adoptée

Désignation des délégués de la commune auprès du SMECMVD à compter du 1er janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2025-060 en date du 28 mai 2025 sollicitant le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » au SMECMVD à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Vu, l'arrêté préfectoral DCL/2025/70 portant adhésion des Communes de BETAILLE et CRESSENSAC-SARRAZAC au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de MARTEL et de la VALLEE de la DORDOGNE et les statuts du SMECMVD annexés,

Il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour siéger au Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

- Monsieur Franck ROCHE,
- Monsieur Eric TOURNIER,

se déclarent candidats.

Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

- Monsieur Franck ROCHE, comme délégué titulaire,
- Monsieur Eric TOURNIER, comme délégué suppléant.

Délibération : adoptée

Budget principal - Décision Modificative n°4

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes, de créer l'opération d'investissement n°156 "Verger/Truffière L'Hôpital Saint-Jean" et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2158 - 156	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	4 549,12
204181 - 305	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	2 538,81
2131 - 151	Bâtiments publics	0	-6 781,05
2152 - 301	Installations de voirie	0	-967,97

2131 - 254	Bâtiments publics	0	-1 000
2138 - 314	Autres constructions	0	-2 820,27
2188 - 300	Autres immobilisations corporelles	0	840
2152 - 309	Installations de voirie	0	-1 064,36
2135 - 306	Installations générales, agencements	0	4 999
2184 - 331	Matériel de bureau et mobilier	0	-293,28
TOTAL INVESTISSEMENT		0	-0
TOTAL		0	-0

Délibération : adoptée

Budget assainissement collectif - Décision Modificative n°2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues	0	-2 290,37
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	2 975,14
011 - 6156	Maintenance	0	-684,77
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

Approbation du plan de financement restauration fontaine de Branty - Acceptation de la subvention allouée par CAUVALDOR

Vu, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la communauté de communes et des communes (Etat, région...) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de soutien intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de

leur soutien,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2025 sollicitant auprès de la communauté de communes un fonds de soutien à la communauté de communes pour le projet concernant « Restauration four à pain de Branty ».

Vu, la délibération de la communauté de communes en date du 29 septembre 2025 accordant un fonds de soutien à hauteur de 5 679.50 € à la commune pour ce projet.

Considérant, que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de soutien et dispose :

1. Le fonds de soutien doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
2. Le montant total des fonds de soutien ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de soutien,
3. Le fonds de soutien doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Monsieur le Maire rappelle le coût des travaux :

Coût total : 22 718.00 € HT, soit 27 261.60 € TTC

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- D'accepter le fonds de soutien de la Communauté de Communes à hauteur de 5 679.50 €.
- De rappeler le plan de financement comme suit :
 - 6 815.40 € par le Conseil Départemental du Lot
 - 5 679.50 € par la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne
 - Autofinancement de 14 766.70 € par la commune
- D'acter que le fonds de soutien ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions par la commune Maître d'ouvrage.

Délibération : adoptée

Points divers :

- Marche aux truffes : Rappel de la date du 11 janvier. Il y a plus d'exposants que l'an passé soit pour cette année une vingtaine. Un chapiteau loué à CAUVALDOR sera couvert et possèdera un plancher.
- Projet d'une boulangerie pâtisserie avec fabrication sur place, en réflexion. Dans le cadre du programme « Villages d'avenir », la municipalité a des contacts réguliers avec des représentants de la sous-préfecture de Gourdon qui accompagnent des projets potentiels. La boulangerie Naudy en est informée.
Une étude de faisabilité pourrait être engagée par la commune et les services de l'Etat.
- Maison de santé pluriprofessionnelle : pas d'avancement sur ce dossier, une nouvelle expertise est toujours en attente. Le résultat de celle-ci permettra à la prochaine équipe municipale de se positionner. Une ostéopathe a pris place en novembre et un médecin s'installera dès le 5

janvier.

- Madame Claude LAUBIN demande à quelle date en 2026, les dossiers de demandes de subvention aux associations doivent-elles être déposées. Réponse : Fin février 2026.
- Madame Claude LAUBIN informe l'assemblée qu'un Food truck va s'installer sur le parking de la poterie tous les jeudis soir.
- Le restaurant l'Optimiste souhaite installer sur le trottoir un système de mise à disposition de repas dans des casiers (même système que pour les boîtes à pizzas) : une quarantaine de casiers avec une barquette faite maison. Monsieur le Maire leur a demandé de déposer une demande d'autorisation préalable de travaux qui sera instruite par le service ADS de la communauté de communes.
- Madame Chantal GUERBY signale que le Chemin « des gnomes » à Platchamp est encombré par de la végétation.
- Opération " Cœur de village " à Sarrazac : l'analyse des offres des entreprises sera faite par CAUVALDOR courant le 1^{er} trimestre 2026. Début des travaux programmé en avril sur la tranche devant le restaurant de façon à libérer son accès pour l'été.
- Une demande a été faite pour acquérir une partie du chemin communal au lieu-dit « Les Jolies » par des riverains. Les conseillers municipaux sont conviés ce samedi 29 novembre à 11h à venir sur site pour évaluer la requête. Suite à cette visite, une enquête publique sera programmée ou pas.
- Le tracteur hérité de M. Laymarie est toujours à l'arrêt : la partie électrique est réparée, reste les freins.
- Vœux à la population le samedi 17 janvier à la salle des fêtes de Cressensac. Une invitation sera faite aux nouveaux habitants.
- Le repas des aînés (à partir de 75 ans) aura lieu le samedi 24 janvier à la salle des fêtes de Cressensac.
- Les vœux au personnel communal auront lieu le vendredi 30 janvier à la salle polyvalente de L'Hôpital Saint-Jean.

Fin de séance.

Isabelle NAIGNE



Habib FENNI